



Communiqué de presse

Génie génétique vert: les Académies se félicitent des réglementations en matière de coexistence

Dans leur prise de position publiée mercredi, les Académies suisses des sciences saluent, tout en émettant quelques réserves, l'élaboration de réglementations sur la coexistence des plantes génétiquement modifiées et des plantes issues de cultures conventionnelles. L'assouplissement prévu en matière de recherche sur les plantes génétiquement modifiées est justifié d'un point de vue scientifique. Les distances d'isolation entre les champs semés de plantes génétiquement modifiées et ceux plantés de cultures conventionnelles devraient être gérées avec plus de souplesse et pourraient par exemple être réduites par l'aménagement de bandes tampons. Plus d'une douzaine d'expertes et d'experts des Académies ont participé à l'élaboration de la prise de position.

Berne, le 15 mai 2013. Les Académies se félicitent de l'assouplissement en matière de recherche, notamment la levée de l'interdiction de réaliser des essais en plein champ sur des plantes porteuses de marqueurs résistants aux antibiotiques. Cette interdiction n'est pas fondée d'un point de vue scientifique et constitue une entrave aux coopérations internationales de recherche. Les Académies considèrent qu'il est important de prendre en considération la proposition de définir des réglementations distinctes pour les essais en plein champ d'une part, et les cultures aux fins commerciales d'autre part. D'autre part, les Académies recommandent la mise en place de procédures d'autorisation et de déclaration simplifiées pour les essais en plein champ sur les sites protégés («Protected Sites»). Elles jugent par ailleurs que l'accès public aux résultats des études sur la biosécurité devrait être rendu obligatoire.

En s'appuyant sur des études scientifiques portant sur la fréquence de croisement et la dispersion des semences, les Académies préconisent d'assouplir les réglementations sur les distances à respecter entre les plantes génétiquement modifiées et les cultures conventionnelles. L'aménagement de bandes tampons plantées de cultures non modifiées génétiquement devrait permettre de raccourcir les espacements. La taille et la localisation des champs devraient également être prises en compte. Les réglementations pourraient en outre être simplifiées pour les plantes majoritairement autofécondées (p. ex. le blé) et pour les plantes qui ne fleurissent pas dans la pratique agricole (p. ex. la betterave). Dans tous les cas, la présence de traces de plantes génétiquement modifiées dans les écosystèmes environnants doit être maintenue aussi faible que possible.

Comme l'explique le rapport intitulé «Les cultures génétiquement modifiées et leur importance pour l'agriculture durable en Suisse», aucun effet négatif lié d'une manière générale au génie génétique n'a pu être identifié en ce qui concerne des plantes génétiquement modifiées autorisées. D'après l'état actuel des connaissances, ces plantes ne présentent pas un risque plus élevé que les cultures conventionnelles pour les humains, les animaux et l'environnement. C'est pourquoi les Académies ne jugent pas pertinentes à ce jour les obligations de respecter des distances distinctes par rapport aux haies, aux lisières de forêts et aux autres espaces verts et d'imposer des restrictions aux habitats particulièrement dignes de protection.

Les Académies suisses des sciences saluent l'élaboration de réglementations sur la coexistence qui définissent avec clarté les règles de cohabitation des plantes génétiquement modifiées et des plantes issues de cultures conventionnelles telles qu'elles s'appliqueront après l'expiration du moratoire en 2017. À ce propos, les Académies tiennent énormément à ce que les pratiques agricoles favorisant la biodiversité ainsi que la protection des sols et des cours d'eau restent à l'avenir une priorité pour l'agriculture suisse.

Contact:

Pia Stieger, directrice du Forum Recherche génétique, 079/388 51 53,
pia.stieger@scnat.ch

Concernant la prise de position: www.akademien-schweiz.ch

Concernant le rapport «Les cultures génétiquement modifiées et leur importance pour l'agriculture durable en Suisse»: www.geneticresearch.ch

Les **Académies suisses des sciences** regroupent les quatre académies scientifiques suisses : l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT), l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et l'Académie suisse des sciences techniques (SATW). À part les quatre académies, elles comprennent les centres de compétences TA-SWISS et Science et Cité ainsi que d'autres réseaux scientifiques. Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à l'échelon régional, national et international. Elles représentent la communauté scientifique aussi bien au niveau des disciplines que sur le plan interdisciplinaire et indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Leur réseau est axé sur le long terme et s'engage à l'excellence scientifique. Elles conseillent les politiques et la société sur des questions scientifiques importantes pour la société.